



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 30 NOVEMBRE.

Le roi a reçu de S. M. le roi des Pays-Bas la réponse aux lettres de notification du mariage de S. A. R. Mme. la princesse Marie d'Orléans avec S. A. R. le duc de Wurtemberg. Cette lettre a été remise au ministre des affaires étrangères par M. de Fabricius, chargé d'affaires de S. M. néerlandaise.

— L'intérieur de l'église des Invalides avait été disposé avant l'arrivée du cercueil du général Dammremont, pour la cérémonie funèbre qui devait d'abord avoir lieu le 30 novembre; mais depuis hier un grand nombre d'ouvriers sont occupés à défaire tous les travaux de charpente et tous les préparatifs. Il paraît que le plan a été changé et que l'intérieur de l'église sera autrement disposé. Il y a un fort dédit accepté par les entrepreneurs qui se sont engagés à faire terminer ces nouveaux travaux pour le 12 décembre. On croit toujours que la cérémonie funèbre aura lieu vers le 15 ou le 16.

On donne pour motif des nouveaux plans adoptés pour la cérémonie, la nécessité de dresser deux nouveaux catafalques, l'un pour les restes de M. de Caraman, et l'autre pour ceux de M. Perregaux.

— Le journal des Débats a trouvé aujourd'hui un nouvel argument contre le r. m. l'abaissement de 5 p. c. Il fait une comparaison entre le remboursement de la dette publique et l'expropriation pour cause d'utilité publique. Selon lui les propriétaires de rentes sur l'état ne peuvent pas d'avantage être expropriés sans indemnités que les propriétaires d'immeubles. Lorsque l'état a besoin d'une propriété pour des travaux publics des experts sont nommés de part et d'autre; la valeur en est fixée contradictoirement et toujours d'une manière libérale, et une plus value est encore accordée au propriétaire. On ne pourrait donc pas exproprier le rentier, en lui remboursant son 5 p. c. à 100 tandis qu'il l'a acheté, et qu'il est coté 108 ou 109 fr.

— Par suite de l'arrestation des quatre employés du ministère de la guerre et des relations qui auraient existé entre eux et le sieur Vidocq, nous avions annoncé hier, que des perquisitions avaient dû être faites chez ce dernier. En effet, cette nuit, cinq commissaires de police, au nombre desquels étaient MM. Vassal, Loyeux et Masson, ont procédé à de minutieuses recherches au domicile du sieur Vidocq. A trois heures du matin, les magistrats verbalisaient encore, et leurs investigations ont amené la découverte et la saisie de plus de trois mille cinq cents dossiers. Plus de la moitié sont relatifs aux affaires de la police de sûreté, dont le sieur Vidocq avait, il y a quelques années, la direction. Ces enquêtes préliminaires ont, dit-on, fait connaître en outre que le sieur Vidocq entretenait des relations avec toutes les administrations publiques.

— Aujourd'hui anniversaire de la révolution polonaise, a eu lieu, dans l'église de St. Germain des Prés, devant le tombeau qui contient le cœur du roi Casimir de Pologne, une réunion des plus touchantes.

Deux ou trois cents hommes, femmes et enfants, étaient réunis au pied d'un modeste autel pour prier le maître su-

prême des peuples et des rois de mettre enfin un terme à leurs longs malheurs en leur rendant leur patrie.

— Il paraît que la police se donne beaucoup de peine depuis hier pour découvrir les distributeurs du *Moniteur républicain*, dont nous parlions hier. On dit que le parti légitimiste est accusé de l'avoir lancé dans le public, ce journal dans lequel on s'attaque plutôt à la personne du roi qu'au gouvernement.

— Il est un fait à la connaissance des capitalistes, mais qu'ignore le public, c'est que notre ancien compatriote Bernadotte, roi de Suède, a l'habitude de faire prendre des actions dans les banques et les sociétés industrielles de France.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29.

Les spéculateurs s'attendaient aujourd'hui à un grand mouvement de la rente, par suite de la réponse des primes; mais leur espoir a été déçu, car cette réponse s'est faite le plus tranquillement du monde à 80 40 pour le 3 p. c. et à 107 25 à 30 pour le 5 p. c.

Il y a eu fort peu d'affaires, parce que la rente étant restée, depuis plusieurs jours, à peu près dans les mêmes cours, chacun a eu le temps de se liquider à son aise.

On s'est presque exclusivement occupé pendant toute la bourse du 3 p. c. et du 5 p. c. français; aussi tous les autres fonds ont ils été très négligés, ce qui a occasionné une légère réaction sur plusieurs d'entre eux.

Les banques belges étaient demandées à 1525, mais on les tenait à 1530 sans affaires.

Vers la fin de la bourse, un vif mouvement de reprise a fait monter le 3 p. c. à 80 55, à 60, et le 5 p. c. à 107 70 fin prochain.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une lettre de Perpignan du 26 donne des détails sur la continuation du siège de Puyocorda. Dans la nuit du 22 au 23, une feu très vif d'artillerie et de mousqueterie s'engagea du côté de la porte d'Espagne contre les assiégés et les assiégeants. Les carlistes venaient de pousser une reconnaissance jusqu'aux abords de la place; ils soutinrent bravement le feu pendant une demi-heure. Ils ont transporté à dos de mulet plusieurs pièces d'artillerie jusqu'au village d'Alfa, où ils ont rassemblé une grande quantité de boulets et de caissons. En attendant, le brigadier Cablo s'avance, à ce que l'on assure, vers Puyocorda, dans le but de forcer les carlistes à lever le siège.

— Les journaux de Madrid des 21 et 22 sont arrivés ce matin tous à la fois.

Les élections de Madrid sont attaquées devant les deux chambres. Les commissions des pouvoirs respectives ont proposé de procéder à un nouveau scrutin général, les élections des deux derniers jours devant être annulées à cause de l'habilitation à voter que le gouvernement avait accordée à 627 électeurs, contre la disposition de la loi. La discussion de cette question a été remise au lendemain.

Le député Arrazola a présenté une proposition tendant à demander que les ministres se présentent pour rendre compte de l'état actuel de la guerre.

M. Martinez de la Rosa ayant fait comprendre que cette question était prématurée, et que l'on examinerait ce point lors de la discussion de l'adresse, la proposition a été retirée.

La reine régente, à l'occasion de l'anniversaire d'Isabelle II

et de l'ouverture des cortès, a accordé la croix de commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la catholique à tous les commandans des bataillons et escadrons de la milice nationale; ainsi qu'à un capitaine, à un lieutenant, à un sous-lieutenant et à un milicien de chaque compagnie, afin de récompenser la milice citoyenne du dévouement qu'elle a montré à l'approche du prétendant à Madrid.

Les nouvelles de Valence, du 18, portent que Cabrera se trouvait à Aleublas Oras était parti de Valence le 16 au matin pour se rendre à Chiva, où se trouve sa division.

Lucena, assiégée par la faction de Cabrera, continuait à se défendre. Les colonnes du général Borso et du colonel Buil étaient à Bunol le 16.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1er DÉCEMBRE.

M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, a donné le 28 un dîner, auquel assistaient le corps diplomatique, M. le président du sénat et de la chambre des représentants, le premier président de la cour de cassation et tous les ministres.

Bruxelles, 1er décembre (3 heures). — Il y a eu assez d'activité dans les transactions des valeurs indigènes, et quelques-unes d'entre elles étaient si rares que des ordres n'ont pu être exécutés. Société Générale titres en nom fl. 800 cotés argent, mais faits 80; a des termes rapprochés et même 810 fin courant; il n'y a plus de pièces disponibles sur place; certificats au porteur émission de Paris 1700 et A; Société de Mutualité 140 (114) A très ferme; Banque de Belgique 1477 50 (147 3/4) P; Actions Réunies en faveur et recherchées, faites 1047 50 1048 75 (150 (104 3/4 7/8 1/5), leur dernier cours beaucoup d'argent.

Les actions du chemin de fer de Cologne ont eu une petite reprise et ont donné lieu à de fortes opérations, leur prix coté 1125 P., était 1125 argent à la clôture de la bourse.

L'actif espagnol, pour ainsi dire délaissé, a conservé son cours de 20 1/8 A, et finit 20 1/16 P Primes à un mois 20 1/4 dont 1 P.

Pendant le mois de novembre écoulé, il est entré dans le port d'Anvers 110 navires, présentant un tonnage de 17,352 tonneaux; il y a sur rade, dans les bassins et canaux, 279 navires; les bateaux à vapeur, en huit voyages, ont amené 115 passagers.

Marché des huiles et graines. — Les huiles plus faibles et sans affaires et les tourteaux demandés.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoins 20 3/16 1/8 20 A 20 1/8 P; Chemin de fer de Cologne 120 1/22 A 1125 P.; Banque Commerciale 110; Brésiliens Rothschild 75 3/4 76 A 76 1/4 1/2 P.

LIÈGE, LE 2 DÉCEMBRE.

Le mode d'exécution des travaux préparatoires pour la construction du nouveau quai de hallage a soulevé des réclamations et des plaintes tellement nombreuses qu'on a été forcé de suspendre et d'abandonner provisoirement tout ce qui avait été commencé. Les graves accidens que le resserrement du lit de la Meuse, précisément à la courbe du quai d'Avroy, occasionnait presque chaque semaine, et les malheurs qui en avaient pu être la suite, ont ouvert tous les yeux sur les dangers de continuer ces travaux.

Le conseil municipal, qui avait approuvé et adopté, de concert avec l'administration provinciale, le plan de déri-

FEUILLETON.

LE FRÈRE DE BERTRAM.

HISTOIRE DE MINUIT.

On donnait au théâtre de Mansfeld la première représentation du chef d'œuvre de Meyerbeer. Je parvins à m'asseoir, avec beaucoup de gêne, à côté d'un jeune fashionable parisien, voyageur comme moi, qui m'offrit généreusement la moitié de sa stalle. Une impatience toute française éclatait, dans les loges, en trépignemens.

Le rideau se lève; chacun se recueille, se pose, croise ses bras, s'assure tous les avantages de l'audition. Bertram s'avance pour chanter sa première phrase; il reste bouche bée, et ne chante pas. Le chœur s'arrête. Robert demande, avec inquiétude, à Bertram s'il a oublié la première note de son rôle. Bertram pousse un *la* aigu, et s'assoit, convulsif, en disant par signes: Je ne puis pas chanter.

Il ne peut pas chanter! s'écrièrent à la fois cinquante barons; qu'est-ce que cela signifie! Nous avons fait vingt lieues pour voir Robert, et ce que cela signifie! Bertram se leva, fit de nouveaux efforts; rien ne sortit du gosier de l'acteur.

Le chef d'orchestre se retourna et dit: C'est une extinction de voix.

— Il n'y a pas d'extinction de voix! s'écrièrent les barons, la canne haute.

Un jeune homme se pencha sur le bord d'une loge et dit: Qu'on aille chercher un médecin! Y a-t-il un médecin dans la salle? — Silence général: Qu'on aille chercher le docteur Stern.

A cette heure, le docteur Stern donnait à dîner à des philosophes; il vida sa coupe de Bohême, parfumée de Johannisberg, et courut aux couloirs. Il tâta le pouls de Bertram, lui pressa la gorge, et dit gravement: C'est l'émotion de la scène qui a paralysé les nerfs du larynx. Il lui faut le repos et les bains de mer.

Et le docteur Stern disparut.

— Comment, les bains de mer, s'écrièrent les barons; il n'y a pas de mer à Mansfeld, et quand même il y en aurait une, ce remède ne nous rendrait pas Robert le Diable ce soir, il nous faut Robert!

Le régisseur s'avança rayonnant et fit trois saluts; la salle entière se suspendit aux lèvres de l'orateur scénique.

— Messieurs, dit-il, un artiste en voyage qui était dans la salle, et qui sait le rôle de Bertram, s'offre à moi, pour le jouer; c'est un bonheur dont...

Deux mille applaudissemens interrompirent le régisseur, il se retira.

Le nouveau Bertram excita une tempête d'acclamations à son entrée en scène. Tiens, je le connais, me dit mon voisin, le jeune Parisien; je l'ai vu débiter à Feydeau dans *Zampa*; il se nomme Florival, ou Florval, ou Brinval; c'est un pauvre talent; mais il rend service aujourd'hui.

Au premier acte, le nouveau Bertram eut un petit succès d'estime et de reconnaissance. Le Parisien cria à chaque note: Ah! ça ne vaut pas Levasseur! ça ne vaut pas Levasseur! Quel homme Levasseur! L'avez-vous entendu dans ce passage:

Console-toi, fais comme moi.

Ce Florival, ou Florval, n'entre pas dans l'esprit de son rôle; ce n'est pas un d'ém... Où diable a-t-il pris ce costume?... Il faut voir comme Levasseur.

Un grave Allemand l'interrompit tout court: Monsieur, lui dit-il, vous nous avez assurés avec votre Levasseur; laissez-nous entendre la musique, ou sortez.

Au troisième acte, après le duo bouffé, au moment où Bertram chante *Roi des anges déchus*, il se fit un si grand effroyant. Bertram souriait en laissant tomber ces notes mélancoliques; le chœur infernal sortait de la coulisse comme un ouragan de voix souterraines. Il semblait qu'un orchestre surnaturel accompagnait les grimemens de l'orchestre visible, et que des voix de géants roulaient dans les portes voûtes de cuivre. De temps en temps, le chef d'orchestre se retournait pâle, pour saisir au passage des notes mystérieuses qui sortaient d'instrumens inconnus. Par dessus tout planait la voix tarlatrénée de Bertram; cette voix qui roulait entre deux orchestres, avec une fluidité métallique et harmonieuse; cette voix portante qui disait à Alice: *Approche de moi*; cette voix qui se faisait railleuse à scier l'épiderme; qui se mêlait au rire strident et corrosif du violoncelle, qui criait: *Désormais tu n'appartiens*, en déchirant les fibres, comme le son intolérable qui suit le vol de la bombe. Alice était reliée, comme la colombe sous le vautour; elle avait oublié que tout cela n'était qu'un jeu; le souffle de Bertram était sur ses lèvres, comme une trombe d'air sulfureux. Elle poussa trois cris, non pas trois cris de mélier, mais des cris vrais, tel que la nature les note pour la mère qui voit broyer son enfant sous la roue. Alice s'était évanouie.

Les dames se levèrent sur les stalles, avec des figures bleuâtres, avec des yeux fous; et elles s'enclenchaient au cou des barons, avec de grands tirs, des pleurs, des bissons épileptiques. Des voix criaient: *Baissez le rideau!* le rideau tomba.

C'est singulier! dit mon jeune Parisien, voyez comme ces dames

sont impressionnables! eh! où en seraient elles si elles entendaient Levasseur?

Il s'arrêta, car il régnait autour de nous un silence qui faisait peur, et que personne n'osait interrompre. Nul n'osait communiquer à son voisin ce sentiment de stupeur et d'admiration qui dominait la salle.

On attendait la scène des nonnes avec impatience et terreur. Pour moi, je ne savais dans quelle classe ranger mes impressions.

Le rideau se leva et découvrit les tombeaux des nonnes. Oh! mille ans, je me rappellerai cette scène! Ma plume se hérissa en écrivant, et chaque lettre me semble briller comme un diamant. Bertram reparut. A coup sûr, il avait grandi d'un pied dans l'entr'acte, illusion à part. La salle était toute noire de nuit; il n'y a pas de lustre au théâtre de Mansfeld; une faible leur blanchissait la scène. Dans cette atmosphère sombre, on distinguait les yeux de Bertram comme deux étoiles oubliées sous un ciel d'orage. Déjà les trombones éclataient avec un fracas inouï, avec une verve tellement surnaturelle qu'elle cloua dans l'air la baguette du chef d'orchestre; il chercha vainement, lui, dans la partition, cette surabondance de notes improvisées par les instrumens, et qui étaient pourtant à l'unisson des notes écrites; puis, l'étonnement paralysa les doigts et les lèvres des musiciens; l'accompagnement cessa. Bertram s'accompagna lui-même en chantant l'évocation: deux sons bien distincts sortaient de son gosier: le chant, et quel chant! Il corrodait les nerfs comme une succession de coups de tantam, et avec le chant, un infernal écho de poitrine, une sulfatère de poumons qui grondait en mesure avec les paroles et qui arrivait à nos oreilles, comme la répercussion du marteau sur la cloche, ou d'un balancier souterrain de faux monnoyeurs. Quand les nonnes se groupèrent autour de Bertram, elles étaient toutes pâles sous le fard; elles se crurent véritablement mortes pour une heure. La soudaine tomba la face contre les planches, et se blessa au sein avec la croix qu'elle avait suspendue à son cou; on la replaça mourante sur le tombeau où tantôt elle jouait au jeu de la mort. Ces faibles femmes s'effrayèrent de se voir couvertes de suaires; l'épidémie de la peur les saisit toutes en un instant. La salle entière fut envahie par une récrudescente de terreur folle.

Ces ténébreux que sillonnaient des reflets phosphoriques; cette voix monstrueuse à deux parties avec laquelle Bertram meurtrissait les auditeurs; le double tison de ses yeux; les cris des nonnes, le silence incompréhensible de l'orchestre; ce double rang de tombeaux, ce décor désolé, enfin une impression mystérieuse d'épouvante qui courait dans le théâtre comme un mauvais parfum, tout cela bouleversa l'assemblée,

Mon actuel, a été accusée, à ce sujet, d'ignorance et de partialité, quoiqu'il se fût entouré, avant de se prononcer, de tous les renseignements qui pouvaient éclairer son choix.

Les travaux qui s'exécutent en ce moment pour la construction du quai de halage, dit le rapport, ont suscité tout à coup les réclamations les plus virulentes, sous le prétexte spécieux que la navigation de la Meuse en deviendrait plus difficile et plus dangereuse.

Un cri solennel d'anathème, un tolle général, que l'intrigue de la spéculation n'a que trop exploité, ajoute le rapport s'est élevé contre l'exécution de ce plan, qui cependant avait été, pendant huit ans, l'objet des méditations des hommes de l'art.

L'administration n'aurait pas dû oublier, ce nous semble, que tout ce qui a été fait à Liège, en matière de travaux publics, depuis vingt ans, porte l'empreinte d'une déplorable médiocrité, et se fait remarquer par l'inaccomplissement des principales conditions de l'art.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Au commencement de la séance de ce jour, M. de Muelbære a demandé à M. le ministre des travaux publics, si le résultat de l'instruction préparatoire sur le projet relatif au canal de Zelzate, serait bientôt communiqué à la chambre;

M. le ministre a annoncé que cette communication aurait lieu vers la fin de la semaine prochaine.

M. Desmazières a déposé sur le bureau le rapport de la commission chargée de l'examen de la question des sucres. La chambre en a ordonné l'impression.

La chambre a ensuite voté à l'unanimité le budget de la marine; la question relative aux constructions navales a été détachée du budget et renvoyée à une commission spéciale qui sera nommée par le bureau.

Le second objet à l'ordre du jour appelait la discussion du budget de la justice. Il n'y a point eu de discussion générale,

On voyait fuir les dames par les issues des loges; d'autres étaient emportées évanouies; les enfants nous poignardaient avec leurs cris bien aiguës. Quelques femmes disaient d'une voix de fantôme: Ah! mon Dieu! c'est un cauchemar!

En deux minutes la salle fut vide. Mon jeune Parisien, intrépide et calme, suivit à regret l'entraînement irrésistible de la foule. Une idée me dit-il: je vais inviter ce Florival ou Florval à boire avec nous un verre de punch; il a beaucoup gagné, le drôle depuis son début à Feydeau.

Non montâmes aux coulisses; elles étaient désertes. Mon jeune étourdi criait: Florival, Florival, venez donc que je vous complimente. Il se débaille peut être dans sa loge; montons à sa loge. Où est sa loge? dites, monsieur, vous le prince de Grenade?

Le prince de Grenade nous regarda fixement et nous dit: Vous demandez l'acteur qui a joué Bertram? — Oui, prince. — Après l'acte, il a disparu. — Comment disparu? en costume de diable? — Oui, monsieur; nous l'avons cherché longtemps, et sans le trouver! C'est fini! ah! quelle soirée! Et le prince de Grenade se retira en levant les mains aux cieux célestes.

— Voilà une singulière aventure, dit le Parisien; allons nous coucher.

Le lendemain nous étions au château du baron d'Halstein, situé à une pipe et demie de Mansfield, sur la grande route d'Erfurth. C'est une résidence féodale qui remplit toutes les conditions du genre: forêts de sapins, haies voilées de feuilles mortes, kiosques abandonnés, métairies sans troupeaux, étangs sans poissons, fontaines sans eaux, bruyères sans gibier, mélancolie partout.

J'avais présenté au baron d'Halstein mon jeune ami de la veille, Wilfrid de V... Ce baron a une fille délicieuse; Gothe a nommé sa fille Marguerite, selon son usage. La fille du baron a dix-sept ans; elle est blonde, veloutée, éblouissante; elle a peur des revenants et des livres de son illustre parrain.

on est passé de suite à celle des articles. L'allocation demandée pour les tribunaux de première instance et de commerce a fait renouveler toutes les réclamations relatives à l'augmentation du personnel des tribunaux de Charleroy, Courtray, Bruges, Tournay et Mons; cependant aucun amendement n'a été proposé, et M. le ministre de la justice s'est engagé à s'occuper de toutes les pétitions qui lui ont été renvoyées pour cet objet.

Une longue discussion s'est élevée sur l'article relatif à la construction d'un palais de justice à Bruxelles. M. Dumortier et Desmaet de Biesme se sont opposés à cette allocation; ils ont soutenu que les charges qui pèsent sur les contribuables ne permettent pas d'entrer dans la voie des grandes constructions.

En joignant nos réclamations à celles qui s'élèvent de toutes parts contre la cherté excessive des houilles, et en provoquant la levée de la prohibition qui frappe l'importation de ce combustible, nous n'ignorons pas, comme on aurait pu le croire, que le tarif belge soumet l'introduction des houilles à un droit de 14 francs par mille kilogrammes.

C'est erronément qu'un journal de cette ville a annoncé qu'il était fait un fonds au budget de 1838 pour couvrir le marché de la place St. Denis. Le rapport du collège des bourgmestre et échevins parle de cette amélioration, mais aucune proposition formelle n'a eu lieu à cet égard.

Il y a plusieurs mois, la cour d'appel de Liège a décidé une question controversée, dont la solution intéresse vivement les villes, et notamment la nôtre: — L'entretien et la réparation des grandes routes dans la traversée des communes sont à la charge de l'état.

L'arrêté du 17 décembre 1819, qui impose cet entretien aux communes, n'est pas obligatoire comme n'ayant pas été publié et comme étant contraire à la loi du 11 frimaire an 7, qui obligeait les communes à entretenir le pavé que dans les parties qui ne sont pas de grandes routes.

C'est dans la séance du conseil communal de ce soir que sera notifiée, assure-t-on, la démission de M. Jamme, en sa qualité de bourgmestre. Nous apprenons que cet honorable fonctionnaire, dès qu'il aura reçu sa démission du gouvernement, est d'intention de se retirer entièrement du conseil.

C'est une perte de plus que fera notre cité, mais la résolution de M. Jamme est une de ces résolutions que rien ne peut vaincre, et il lui est impossible, après avoir été sept ans, à la tête de l'administration de cette ville, de se retirer comme bourgmestre et de rester en même temps membre du conseil.

Il faudrait pour cela que les causes de sa retraite fussent toutes différentes de celles qu'on s'accorde généralement à lui assigner.

L'opposition qui s'est élevée depuis plusieurs mois, dans le

dans le bois de sapins. On s'ennuie à la mort, me dit-il, dans ce nid de fantômes. La petite bande est assez bien, mais je n'aime pas les blondes; et puis elle prend des airs d'une héroïne d'Auguste Lalontaine; elle me regarde avec des yeux d'une vertu tourmentée. Il n'y a donc rien là pour moi. Je retourne à Mansfield, adieu l'Allemagne; ou y perd d'ennui quand on n'est pas philosophe. Avez-vous quelque commission à Paris?

— Oui, lui dis-je, plaignez-vous de la solitude, voilà deux cavaliers qui peuplent la grande route; ils viennent au château, je crois. — Oh! je les vois; ce sont deux voyageurs égarés, ou deux phénomènes étonnants. Mais pourquoi fait-on des routes dans ce pays? On aurait dû au préalable faire des voyageurs. Mais ils sont bien ces cavaliers, très bien... Avez-vous un peu; j'ai besoin de voir des figures humaines... Ah! mon Dieu!... Non, je ne me trompe pas... C'est lui! lui, Florival! avec un groom!... Quel genre!

Il m'entraîna vers la grande route, et les deux cavaliers s'arrêtèrent en devantant notre intention de les aborder.

— Ah! je vous trouve enfin, M. Florival. Sans indiscrétion, nous pouvons un instant interrompre votre petite promenade pour causer entre artistes.

Celui que Wilfrid appelait Florival fit un singulier sourire. Wilfrid continua et dit, en me désignant — Monsieur, mon ami, qui est en pied au château d'Halstein, un château charmant que vous voyez là bas dans les arbres, vous invite au nom du baron à vous arrêter dans ce domaine un instant. Il faut que nous causions un peu de la représentation d'hier.

— Je vous bien, répondit Florival, si cela vous oblige. — Oh! Charman, à propos, nous allons vous voir à la soirée charmante que j'ai eu ces derniers jours.

Florival, le Bertram de la veille, était un jeune homme de trente ans. Il avait une figure d'une laideur grotesquement belle, des cheveux d'un noir d'ébène, des yeux d'un azur d'orage, une jolie montacole décolorée comme une accablée typographique. Voici son costume: habit bleu, boutons de métal phosphoreux, gilet blanc croisé, pantalon gris de fer, gants d'écuyer hongrois; le tout aussi lustré qu'aux potences de Staub. Seulement, le pantalon était troué au genou gauche. Wilfrid ne pouvait se lasser de regarder ce genou.

On allait se mettre à table, au château, lorsque nous y entrâmes avec l'étranger. Wilfrid, avec cette audacieuse politesse du beau monde, présente Florival à la société, nous avons cru, dit-il, faire une chose agréable à madame la baronne en priant M. Florival de

sein du conseil, contre l'honorable M. Jamme, ne s'était pas sans doute rendu compte de ce résultat; elle sera la première à le regretter. Nous attribuons en partie cette conduite de la part de plusieurs de nos représentants communaux à une inexpérience des affaires, à un sentiment irrésistible de défiance, bien plutôt qu'à un système raisonné d'administration; car nous ne voyons pas quelles nuances séparaient notre bourgmestre et le collège échevinal de la majorité du conseil communal.

Il y a long temps que l'on a représenté aux libéraux la nécessité de rester unis. Combien de fautes devront-ils faire avant de reconnaître l'utilité de cet allage?

Un journal annonçait dernièrement que plusieurs industriels de notre pays avaient reçus du roi de France la croix de la légion d'honneur, nous apprenons que M. Mettenius, qui a été longtemps à la tête d'une des anciennes maisons de banque de Bruxelles, et que sa santé a récemment obligé de se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Banque de Belgique, est au nombre de ceux à qui S. M. Louis-Philippe a accordé cette marque de distinction.

Le projet de dérivation de la Meuse, de M. Franck, se trouve en ce moment soumis, par le ministre des travaux publics, à l'examen de M. l'ingénieur Simons, pour l'étudier sous le rapport des relations qu'il peut avoir avec le tracé du chemin de fer à Liège.

Hier a eu lieu, à l'hôtel du gouvernement provincial, l'adjudication des fournitures nécessaires pour le service des prisons de cette ville, pendant les six premiers mois de 1838. La plupart des adjudications ont eu lieu à des prix très-modérés.

On assure que le transport des marchandises par la voie du chemin de fer, entre Auvors et Bruxelles, ne tardera point à être organisé.

M. Pairou, directeur de la houillère de Kerkrade, vient d'y établir les cordes en fil de fer perfectionnées par M. Rasquinnet, de Liège, directeur de charbonnages, ainsi que les glissières en fil de fer inventées par le même.

Tous les ouvriers des ateliers de M. Cockerill à Seraing, travaillent maintenant à la tâche.

On dit que le gouvernement vient de commander vingt-cinq locomotives en Angleterre.

Au moment où l'on crée de nouveaux charbonnages, nous recommandons aux exploitants, le beau système de pompes à épuisement, établi à la houillère du Bois d'Avroir, par M. Cockerill.

On remarque que déjà depuis plusieurs mois, le Belge défend avec énergie et talent les principes de la liberté progressive du commerce et de l'industrie. Il faut s'en féliciter, car le nombre des feuilles qui soutiennent les saines doctrines de l'économie politique est, paraît-il, fort restreint en Belgique. Quand il s'agit d'industrie agglomérée dans une ou deux localités, par exemple, on est bien sûr que les journaux qui s'y impriment n'oseraient rester fidèles aux idées libérales. Nous nous rappelons cependant que le *Journal des Flandres* dans la question cotonnière, a combattu avec fermeté les prétentions d'une partie des industriels gantois. C'est là un acte qui a prouvé en faveur de la plus saine des indépendances, celle des intérêts de localité.

La Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans notre province vient de mettre en vente ses publications nouvelles.

Dans ce nombre nous remarquons le *livre d'instruction morale et religieuse, l'histoire du Petit Jacques, la géométrie industrielle de Bergery*, et surtout un *Album moral*, qui se compose de douze litographies, représentant, en action, les suites indélébiles de la bonne et de la mauvaise conduite. Cet ouvrage, qui a obtenu le premier prix de 2,000 francs proposé par M. Desessart, président de la Caisse d'épargne de Paris, se vend en France trente quatre francs, tandis que la reproduction, par un de nos plus habiles litographes, M. Cremetti, ne coûte que deux francs. L'exécution en est très soignée et laisse fort peu à désirer sur le rapport de l'art.

Nous pensons que les publications que nous venons d'annoncer, et principalement l'*Album moral*, sont très-propres à être offertes aux enfants en cadeau de St. Nicolas ou en étrennes. Au-si les recommandons-nous vivement aux instituteurs et aux mères de famille.

passer quelques heures au château d'Halstein. Comme le singulier spectacle d'hier a été pour vous, mesdames, le sujet d'un entretien inépuisable; nous avons pensé que M. Florival nous donnerait des explications qui...

Des explications de quoi? interrompit Florival, avec un organe au timbre de cuivre; il n'y a eu hier au théâtre, rien que de fort naturel. On a chez vous des imaginations trop exaltées; elles ont des cordes de violon dans les fibres, et ma voix roule dessus comme un archet, voilà tout.

— C'est bien étrange, ce que dit là ce monsieur, murmuraient tout bas les dames, Marguerite palissait.

— Pourquoi donc êtes-vous sorti brusquement après le troisième acte? demanda Wilfrid.

— La salle m'a fait peur, répondit Florival froidement.

— Ah! c'est singulier! Avez-vous vu Levasseur dans Bertram, M. Florival.

— Levasseur, oui, je l'ai vu; il m'imite; c'est mon plagiaire.

— Eh bien donc, pour quoi ne débutez-vous pas à la rue Lepelletier? — Parce qu'on a bâti une église rue Lafitte.

— Ah! — On annonça que la baronne était servie.

— Par arrêtés royaux du 29 novembre dernier, M. Charles Devaux, professeur émérite à l'université de Liège, est nommé chevalier de l'ordre civil de Léopold, pour les éminents services qu'il a rendus à l'enseignement pendant sa carrière professorale.

La formation de la société anonyme dite *Marine belge* est autorisée; elle ne pourra émettre des banknotes, billets de caisse ou autres valeurs en papier de la même nature.

— La cour de Liège s'occupe en ce moment d'un des procès les plus importants qui se soient présentés depuis longtemps. Il s'agit d'une affaire dite de *collation d'ordre*, dans laquelle la famille du comte de Lannoy est la principale intéressée. Des millions sont en jeu; il y a une douzaine de parties pour se les disputer. Le jugement de première instance imprimé forme une brochure de quelques centaines de pages dont la lecture exige plusieurs audiences. Les avocats promettent que cette affaire n'occupera la cour que pendant trois semaines.

— On écrit d'Anvers, 30 novembre: « Depuis quelques jours les transactions en marchandises ont repris une assez grande activité sur notre place: on estime que 9000 balles de café ont été vendues et l'on a fait également beaucoup d'affaires en sucre. Le café Batavia vendu 23 cents à la dernière vente faite à Amsterdam par la Société de Commerce, vaut aujourd'hui 28 1/2 cents à Anvers. »

— On écrit de Cologne au Commerce de Paris:

Il y a eu déjà plusieurs rixes dans les auberges entre les ouvriers des diverses confessions religieuses, à cause de l'arrestation de l'archevêque. La population est exaspérée et l'animosité qui existe à Cologne contre tout ce qui a été envoyé des provinces occidentales de la Prusse, c'est à dire contre les employés et les militaires, s'est réveillée avec une nouvelle force. La ville a environ 70.000 habitants, parmi lesquels seulement 4000 protestants, et Cologne, qui, de toutes les villes rhénanes, à la plus d'églises et le plus de prêtres, est attachée au catholicisme; on peut même dire que cela va jusqu'à la bigoterie. Les habitants de Cologne sont surtout offensés de l'emploi de la force armée pour l'enlèvement de l'archevêque, car les officiers prussiens sont encore plus détestés que les employés civils.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe les élèves de l'académie qui ont reçu leurs cartes d'admission, que les cours commenceront lundi 4 décembre.

Les portes seront ouvertes à 6 heures moins un quart du soir, aux locaux de St. Abraham et du Palais de Justice.

La porte d'entrée des salles couvertes provisoirement au Palais de Justice, est située au centre de la rue dite derrière le Palais. Liège, le 2 décembre 1837. Le président Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 27 NOVEMBRE.

Naissances: 5 garçons, 7 filles. Décès: 2 garçons, 3 filles, 5 hommes, 1 femme, savoir: J. L. Jozet, âgé de 60 ans, cordonnier, faubourg St. Léonard, époux de A. Balas. — C. J. M. Jonniaux, âgé de 54 ans, négociant, derrière Saint-Denis, époux de M. L. J. Dumont. — J. F. Vanhove, âgé de 85 ans, caporal au 3me régiment de chasseurs à pied. — P. Delarge, âgé de 53 ans, portefaix, derrière les Potiers, époux de M. C. Roay. — D. A. Batai, âgé de 75 ans, chasseur au 3me régiment de chasseurs à pied. — M. C. Malaise, âgé de 83 ans, journaliste, rue du Vert Bois, veuve de H. Sinedeurs.

Du 28. — Naissances: 3 garçons, 3 filles. Décès: 2 femmes, savoir: M. Anne Lobet, âgée de 72 ans, marchande, rue Basse Sauvenière. — Jn. Georges, âgé de 51 ans, armurier, Thier à Liège, ép. de Jne. Lovinfosse.

Du 29. — Naissances: 2 filles. Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes; savoir: M. Charlier, âgé de 69 ans, houvrier, faubourg St. Léonard, époux de E. Jacque. — J. F. Capitaine, âgé de 69 ans, rentier, rue St. Severin, veuf de A. M. Timmermans.

Du 30. — Naissances: 3 garçons, 1 fille. Mariages 6, savoir: Entre G. N. J. Vandenberghe, tailleur, rue des Tanneurs, et M. J. J. Dupuis, journaliste, même rue. — T. E. Ducquier, domestique, à St. Remy, et M. Haemers, couturier, sur la Batterie. — L. Duchesne, horloger, faubourg St. Léonard, et Françoise Serexhe, sans profession, même faubourg. — W. Bartholomé, journalier, faubourg Ste. Walburg, et Cath. Guiot, journaliste, rue Xhovémont. — J. D. Large, cultivateur, place Ste. Claire, et M. E. Close, cultivatrice, rue Xhovémont, veuve de Henri Petry. — F. A. Demadre, horloger, à Bexelles, et R. Frénay, sans profession, à la Boverie.

téreuse sensation que les femmes n'avaient pas, elles qui disent tout. Je sçay de distraire Marguerite par une question oiseuse; elle se révolta contre mon indiscretion avec une espèce de roulement sourd, un soupir long et muet qui n'articule rien; puis une pâleur laisante couvrit sa figure, comme un masque de cire; ses longs cils se hérissèrent; ses yeux s'ouvrirent dans une dimension surabondante; elle allongea ses bras sur la table avec des contorsions; elle se raidit, rejette sa tête en arrière, frappe violemment le parquet de ses talons, et s'évanouit en criant: *Halsteim le Dammé!*

En ce moment un coup de vent fit mugir l'orchestre des sapins et brisa ses harmonieuses roulades sur les créneaux du manoir; il s'engouffra dans les rideaux pesans des croisées de la salle, en leur donnant des formes de fantômes; il se mit à rire derrière la tapisserie décollée, derrière la toile volante d'*Halsteim le Dammé*; il fit palpiter les flammes du lustre, comme les chevelures des Euménides; il agita les cordes du piano colossal, et en exhalma une mélodie courte et funèbre comme l'accompagnement d'un *cigiti*. Tous les couvres furent saisis d'une telle stupeur, que personne ne songeait à porter secours à la pauvre Marguerite. L'entrée pâle Wilfrid courut, et lui parlait avec une voix douce, et prenait ses mains avec une délicatesse touchante. De temps en temps Wilfrid disait en forme d'aparte: Allons, voilà les scènes d'hier qui recommencent. — Ce n'est rien, rien, dit froidement Florival, la voilà qui reprend ses esprits. — Oh! s'écria le baron, ce sont les lectures des livres de son parain qui la tuent! je bête tout son parain demain; je veux la mettre au régime des idées de Gessner.

Un voisin, baron invité, se leva en faisant signe à sa femme de le suivre. Vous partez, voisin? dit Halsteim. — Oui, la soirée s'annonce mal, reprit le voisin en secouant la tête avec mélancolie.

Marguerite avait repris ses sens: — Comment! dit elle d'une voix émue, c'est moi qui vous mets en fuite! mais je vous en prie, restez donc. Que mon accident ne vous inquiète pas. Il fait très-chaud. Qu'on ouvre les croisées: l'air me remettra.

— Ouvrez les croisées, dit Wilfrid, le vent est mort, l'air est calme.

Par les croisées ouvertes on découvrait un paysage de mauvais rêve. La campagne était comme rongée par les teintes d'une lune artificielle. On distinguait au bord de l'étang un bouquet de sapins blancs et grêles, qui ressemblait à des spectres conspirateurs; la forêt s'arrondissait sur la colline, avec des formes bouleversées. Il y avait dans l'air des plaintes d'oiseaux et des bruissements de chevaux en défile.

— Cramrr fait des siennes dans l'écurie, dit Florival.

— Comment appelez-vous votre cheval? demanda Wilfrid en riant.

Décès: 3 garçons, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: N. Parent, âgé de 21 ans, armurier, rue Haut des Taves, célibataire. — M. C. Grimberieux, âgé de 64 ans, domestique, rue Grand Jonkeux.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 3 novembre, à 5 heures 1/4. Abonnement suspendu. — La COMTESSE DUTONNEAU, comédie vaudeville en 2 actes. — La 3re. représentation de la reprise du SERMENT, grand opéra en 3 actes. — SANS NOM! ou drame et romans mystère folie, vaudeville en 1 acte. Incessamment la 3re. représentation de M. Lheric, ter. comique du Théâtre des Variétés de Paris.

TAXE DU PAIN, du 2 décembre.

Pain de seigle, 35 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 41 c. Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES.

ROUES DE DINDONS.

DIMANCHE et LUNDI, chez DEBOEUR, faubourg St. Gilles.

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule, 189r

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

On désire TROUVER UN LOCAL, ou de grandes Chambres, propres à y ÉTABLIR DES METIERS A TISSER. S'adresser fond St. Servais, N. 146, ou Vinave d'Ile, N. 38.

A LOUER UN APPARTEMENT composé de huit pièces, cave, remise avec ou sans écurie. S'adresser Place St. Paul, CAFE DU BOSQUET. 2082

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 272.

QUARTIER garni ou non à louer, rue St. Denis, n. 646

De Bons ouvriers MONTEURS et AJUSTEURS peuvent se présenter à la Fabrique de FER d'Ougrée, où ils seront payés selon leur capacité. 2121

On DEMANDE un REMPLAÇANT ou SUBSTITUANT pour la MILICE, faubourg d'AMERCEUR, n° 73. 2166

3000 FRANCS A PLACER EN RENTE PERPÉTUELLE, A 4 p. 1/2 sur bonnes hypothèques; S'adresser (lettres affranchies), au notaire MOXHON, rue Hors Chateau, n. 482, à Liège. 2201

BEAU QUARTIER A LOUER à des personnes tranquilles rue sur la Fontaine, n° 193, près du pont d'Avroy. 2217

A LOUER de suite UNE MAISON BIEN RESTAURÉE, composée de huit pièces à feu, Grenier, Cour, Citerne et Verger sise rue Perruise, n° 201. S'adresser rue Mont St. Martin, n° 652. 2218

J. BACHA,

PIED DU PONT D'ISLE, n° 763,

Vient de réassortir son MAGASIN DE MUSIQUES, d'instrumens, cordes idem, orgue pour la danse, serinettes; ainsi que Quincailleries, Parfumeries, Nouveautés, et objets de Spa, il vient aussi de recevoir un très grand ASSORTIMENT de JEUX et autres objets pour Cadeaux de St. Nicolas et étrennes très distingués, à des PRIX MODÉRÉS. 2261

— Cramrr. — Joli nom, je veux le donner à ma jument arabe. Cramrr! comment écrivez-vous ce nom là? — Je ne l'écris jamais.

Les hennissements des chevaux redoublèrent dans l'écurie du baron. Wilfrid se leva en disant Je vais mettre Cramrr à la raison; je crois qu'il mord vos chevaux, M. le baron. Restez, dit Florival avec un ton bouffé, et Wilfrid s'assit lourdement, comme si une main de fer l'eût refoulé dans son fauteuil; mais il n'était pas homme à s'émouvoir longtemps. Il s'exalta tout à coup de cette ivresse joyeuse que donnent les vins au dessert.

— Allons, dit il, de la gaité, de la gaité; chantons; à Paris, on chante au dessert: Chantons!

— Oui, oui, chantons, dirent les dames avec un visage triste et décomposé.

Wilfrid continua: chantons chantons le grand trio de Robert; je sais ma partie, moi.

Prenez pitié de moi... Vois le ciel!

Prenez pitié de moi... Qui l'attend!

Ah! il nous manque une pièce. Eh bien, il faut aller chercher Mlle Zoé Briton qui joue au théâtre de Mansfeld... c'est l'affaire d'une heure au plus en belime... Ah! M. le baron, vous avez des scrupules d'aristocratie allemande. Oh! l'horreur une actrice dans votre château! Bah! tous ces préjugés sont contés; à fond Je suis d'aussi bonne maison que vous, moi, et quand je reçois dans mon hôtel, j'invite Dorus, Dano reau, Grisi, Falcon... Voyons, quel'un de vos gens peut-il se détacher?...

— Attendez, dit Florival, je vais envoyer mon domestique... Fureger, écoutez, montez à cheval, va à Mansfeld et ramène en croupe Zoé Briton. Elle demeure rue Quelle heure est il? n. 13.

Fureger partit.

— Qui se mettra au piano? dit Wilfrid.

— Fureger, répondit Florival.

— Ah! votre domestique est pianiste?

— Il a donné des leçons à Field et à Talberg.

— Dis-ble quel domestique!

— Messieurs, dit Marguerite avec une voix charmante, mon piano n'est pas accordé; c'est un meuble de famille. Il y manque trois octaves, d'ailleurs.

— Je vais l'accorder; mademoiselle, dit Florival.

Il se leva, et fit courir ses longs doigts sur le clavier avec une agilité merveilleuse. Pendant qu'il accordait, on achevait le dessert. Onze heures sonnaient.

GRAND ASSORTIMENT

D'ÉTOFFES D'HIVER.

000000

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ,

Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals-Tartans Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:

MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés. GRANDS SCHALS TARTANS imprimés à 15 francs. FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous. FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 179r

CESSATION DE COMMERCE.

Mme JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT-D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas laine, etc. 1730

CESSATION DE COMMERCE,

RUE PONT-D'ILE, N° 35,

EN FACE DE LA RUE DES DOMINICAINS.

Mad. SCURPS-CHEVRON vend toutes ses marchandises d'auvages à 5 et 10 pour 100 en dessous du prix. La MAISON est à VENDRE à RENDRE ou à LOUER. 2120

QUARTIER

A LOUER dès à présent, en partie ou en totalité, composé de CINQ CHAMBRES DE MAITRE, CUISINE, CAVES, GRENIERS, etc. au n° 478, rue Hors-Château. S'y adresser. 2145

AVENDRE DE RENCONTRE: UN SUPPORT MÉCANIQUE, des pompes et autres outils de tourneurs; filières anglaises; grande meule à signiser; quinquets d'atelier; mortier, pelles et tamis de fonderie; une potence de forge, et autres outils. FAUBOURG ST. LAURENT, n. 1081 bis, de 3 à 8 heures après midi. 2161

BELLE VENTE DE BOIS,

LUNDI 12 DECEMBRE 1837, A DIX HEURES.

Madame la baronne de SELYS LONGCHAMPS fera vendre par le ministère de M. HOUBAER, notaire à Seraing, DOUZE BONNIERS DE TAILLIS DE CHÈNE,

Croissant dans le bois de COLONSTER, au lieu dit Heide du Maquat. Cette coupe au bord de l'Ourthe fournira toute espèce de marchandises, notamment beaucoup de Gros étonçons, à crédit. — LA VENTE aura lieu à TILFF sur Lemont, près de Colonster, chez le sieur Evrard, garde forestier, auquel on peut s'adresser pour les renseignements. 2215

VOIR LE SUPPLEMENT.

— Onze heures, s'écria Florival; il est bien tard. C'est aujourd'hui vendredi, je crois; j'ai rendez-vous à...

— A...? demande Wilfrid.

— A rien... Voici Fureger et Zoé.

En effet, ils entraient au salon. L'actrice avait une effronterie qui terrifia le baron. Elle fit des saluts étranges et s'accadés comme un automate de Vaucanson. Elle visita en piroquant tous les recoins du salon, et rit comme une folle devant la toile d'*Halsteim le Dammé*.

Fureger se mit au piano, Florival, Wilfrid et Zoé se groupèrent au fond de la salle, chacun sa partie de chant à la main.

Ce n'étaient point deux hommes et une femme qui chantaient le trio; c'était le trio de l'enfer, du ciel et de la terre; l'enfer qui chantait avec ses grincemens, ses vagissemens, ses rugissemens; le ciel avec toutes ses mélodies d'amour, de joie, de volupté sans fin; la terre avec ses angoisses de douleur, ses blasphèmes d'athéisme, ses cris sauvages de désespoir; et toutes ces harmonies roulaient à l'unisson avec un bonheur monstrueux; et la puissance infernale ou divine qui nous faisait tomber aux oreilles cette triple cataracte de sons dévorans, nous donnait encore une force merveilleuse de nerfs pour ne pas succomber à l'émotion, quand le château lui-même semblait frissonner entre ses huit jours.

Ah! dans nos fauteuils, nous fermions nos yeux, de peur qu'une distraction ne nous déroba une seule note de cette musique gigantesque; nous les ouvrimes à la fin du trio...

Wilfrid était renversé sur un sofa, comme épuisé, anéanti par les prodigieux efforts qu'un pouvoir surnaturel lui avait imposés. Fureger et Zoé avaient disparu. Le piano abandonné mugissait encore, comme la mer après la tempête.

— Qui donc est Florival? demandai-je à Wilfrid.

Wilfrid me montra le panneau de boiserie où était peinte la grande figure d'*Halsteim le Dammé*. A sa place était sardoniquement une autre image peinte et improvisée, la face de Florival.

— Une voix de femme s'écria: Mais quel était donc cet homme?

Et le piano répondit avec le refrain lugubre de la ballade de Raimbaut;

C'est un démon.

Cette histoire fut contée, l'hiver dernier, à Meyerber; au bal de Mlle. Taglion. L'illustre maestro me dit en souriant. C'est un conte bien difficile à croire, mais tout est croyable dans un bal à minuit. (Le Monde Parisien.)

PROGRAMME DU GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné dans la salle du Gymnase, derrière St Jacques, le JEUDI 7 DECEMBRE prochain, par M. Fr. PRUME, professeur de violon au Conservatoire royal de Musique.

PREMIERE PARTIE.

- 1^o Ouverture du Dieu et la Bayadère.
- 2^o Duo de Robert, chanté par MM. Hermann et Berton, artistes du théâtre royal.
- 3^o Souvenir de Tiff, adagio et rondo pour le violon, composé et exécuté par M. Prume.
- 4^o Gavatine de l'Éclair, musique d'Halevy, chantée par M. Matelot, amateur.
- 5^o Variations concertantes, pour quatuor, de Beethoven, exécutées par seize instrumens à archet.

DEUXIEME PARTIE.

- 1^o Concerto pour Violon, par Bériot, exécuté par F. Prume.
 - 2^o Air des Deux Nuits, chanté par M. Berton.
 - 3^o Ouverture de Jubel, de Weber.
 - 4^o Air des Deux Familles, chanté par M. Hermann.
 - 5^o Fantaisie sur des motifs du Pré aux Clercs, composé et exécuté par F. Prume.
- On peut se procurer des loges et des billets chez Mme. Narcisse, bureau du spectacle aux heures accoutumées. On pourra s'en procurer aussi le jour du concert, à la porte de la Salle.

A VENDRE DE GRE A GRE.

1^o UNE BONNE MAISON DE COMMERCE,

Enseignée du Saint Esprit,

SISE RUE DEVANT LA BOUCHERIE.

2^o UNE PETITE MAISON en bon état sise rue de la Wache, enseignée de la Pomme d'or, n. 752.

On aura toute facilité pour le paiement du prix. S'adresser pour plus amples informations en l'étude du notaire BOULANGER, rue Hors-Château, dépositaire des titres. 2158

VENTE DEFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

VENDREDI 15 DECEMBRE 1837, A 3 HEURES DE RELEVÉE.

LE NOTAIRE LAMBINON,

ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

En son étude, Place Derrière l'Hôtel de Ville à Liège,

LES IMMEUBLES SUIVANS:

- 1^o UNE MAISON, avec cour et onze ares 29 centiares de jardin, y contigu, situés à LONGDOZ, commune de Liège.
 - 2^o UNE MAISON, n. 319, située place GRETRY à Liège.
 - 3^o ET DEUX AUTRES MAISONS, cotées 328 et 329, situés aussi place GRETRY.
- Il y a toute sécurité pour acquérir, et des facilités sont accordées pour le paiement du prix. 2213

VENTE DE LIVRES.

JEUDI ET VENDREDI, 7 et 8 décembre 1837, à 2 heures précises de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à la VENTE PUBLIQUE

D'UNE

BELLE COLLECTION DE LIVRES

De Jurisprudence, Littérature, Médecine, Sciences, etc.

ARGENT COMPTANT.

On pourra voir les livres les deux jours de la vente jusqu'à midi.

Le CATALOGUE se distribue en l'étude dudit notaire et chez M. REDOUÉ, imprimeur à Liège. 2156

VENTE D'IMMEUBLES,

SIS

EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.

MARDI 12 DECEMBRE 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

Au bureau de la justice de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont-Saint-Martin, numéro 607;

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e PARMENTIER ET WASSEIGE, notaires à Liège, à L'ADJUDICATION publique, aux enchères et par licitation, en 10 lots, DES IMMEUBLES ci-après désignés, savoir:

PREMIER LOT.

UNE MAISON, N. 583,

Sise en lieu dit: «HAUT DOUY», commune d'Ans et Glain, consistant en deux pièces au rez de chaussée, une à l'étage, grand grenier, cave, cours, jardins potagers, d'une superficie de 56 ares 37 mètres carrés (12 verg. gr. 17 pet.) et joignant au 2^o lot et au sieur Tixhon et autres.

DEUXIEME LOT.

UNE MAISON, N. 582,

Sise au même lieu et contigue à la précédente, ayant une pièce au rez de chaussée, vestibule, lavoir, fournil, vacherie, greniers au dessus, cave, cours, verges et jardin potager, mesurant ensemble 56 ares 38 mètres carrés (12 verg. gr. 17 pet.), tenant au premier lot, au sieur Simon Vanherck et aux enfans Levêque.

Ces deux propriétés réunies peuvent servir de maison de campagne.

3e. Lot. UNE PIÈCE DE FONDS,

Sise au même lieu, contenant 33 ares 15 mètres carrés (7 verg. gr. 11 pet.), aboutissant à des chemins communaux.

4e. Lot. UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER,

Sise au même lieu, d'une contenance de 19 ares 52 mètres carrés (4 verges gr. 9 1/2 pet.) joignant au sieur Pilet, aux enfans Thiriart et à la veuve Balza.

5e. lot. une maison,

Sise au même lieu, N. 590, avec cour, tenant aux enfans Waroux et à M. Marc Colson.

6e. lot. une maison,

Sise au même lieu, N. 543, avec cour, aboutissant aux jardins et maisons ci après.

7e. lot. une maison,

Sise au même lieu, N. 544, et contigue à la précédente, avec cour et un jardin de 3 ares 11 mètres carrés, tenant à la maison qui va suivre et à la ruelle Molinvaux.

8e. lot. une maison,

Contigue à celle qui précède et portant le N^o 545, avec cour et aussi un jardin de 3 ares 11 mètres carrés, joignant aux enfans Thiriart.

9e Lot. UNE PIÈCE DE FONDS,

Sise à la dite ruelle Molinvaux, mesurant 6 ares 79 mètr. carrés, tenant aux sieurs Servais et Bolsée.

10^e lot. une maison,

Sise en lieu dit Sainveray, N. 466, avec cour, joignant au sieur Servais et aux enfans Waroux. S'adresser auxdits Notaires pour connaître les conditions. 2164

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE IMMÉDIATEMENT,
LE BEAU CHATEAU DE STRIVAY, commune de PLAI-NEVAUX, bâti à la moderne et très commodément distribué, avec remises, écuries, cour, grand jardin emmurillé, et garni d'espalliers, bosquets, etc. etc.
S'adresser en l'étude du notaire NIHOUL, à Seraing. 2185

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin,

UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, SUR LA FONTAINE, N^o 99.

S'adresser, pour les conditions, au bureau de ladite justice de paix, ou en l'étude dudit notaire. 2221

BOURSES.

PARIS, LE 30 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	107 40	Esp. D. diff. s. int.	100 00
Trois pour cent.	80 55	• Dt. pas. s. int.	4 1/2
Act. de l. B. de Fr.	100 00	Belgic. Empr. 1832	100 00
Napl. Cert. Falc.	100 95	Banque de Belg.	1527 50
Esq. Ardoin 1834.	20 5/8		

AMSTERDAM, LE 30 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	104 9/16	Inscr. au gr. livre.	66 5/8
Dito 2 1/2.	53 3/8	Certif. à Amst.	96 7/8
Différée.	100 00	Pologne. l. n. 500f.	100 00
Billet de change.	22 1/16	Lots de Bd. 50 f.	114 00
Syndic. d'amort.	93 4/16	Espagne. E. Ard.	19 7/8
3 1/2.	76 1/2	Dito gr. s. int.	49 5/16
Soc. de comm. P. B.	172 3/4	Dette différ. anc.	6 7/8
nouvelle.	100 00	• nouv.	6 7/8
Russie, H. et C. 5.	104 5/8	• passive.	4 1/2
1829, 5.	100 00	Autriche. Métal. 5.	400 9/16

ANVERS, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	103 1/2	FRANCO. Cert. Falc.	92 1/2	P
• Det. différ.	47 1/2	ANSTAD. Lev. 1832.	101 00	A
Emp. de 4 ^e mill.	101 3/4	• à An. 1834.	98 1/4	P
HOLL. Dette active.	100 00			
Rente remboursab.	97 1/2			
AUTRICHE. Métall.	105 00			
Lots de fl. 100.	100 00			
• de fl. 250.	431 00			
• de fl. 500.	720 00			
Poloc. Lots fl. 300.	118 1/2			
• fl. 500.	138 1/2			
BRÉSIL. E. à L. 1834	76 00			
ESPAG. Emp. 1834.	20 1/8			
D. diff. 1834.	100 00			
Dit. p. 1834.	6 1/8			
Dette diff.	6 1/8			

CHANGES.

Amst., c. jours.	3/8 av.
Rotterd., idem.	3/8 av.
Paris, idem.	pair.
• 2 mois.	5/8 o/p. p.
Lond. p ^r Estr. c. j.	40 1/3
• 2 mois.	40 1/3
Francfort, es. j.	36 00
• 3 mois.	35 1/16
Bruxelles et Gand	1/8 00

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1837.

L'Active espagnole a été sans variation à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 1/8 et reste 20 1/16 argent au comptant. Primes à un mois 20 3/8 dont 1 o/p papier. On a fait peu d'affaires. Banque Commerciale d'Anvers ouv. 110 3/4 1/2 et reste 110 1/4 A.

BRUXELLES, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS. SUITE DES ACTIONS.

Dette active 2 1/2.	54 1/2	A S. d'Ougrée.	143 00
Emp. Botsch.	104 3/4	P S. Sars-Louch.	128 1/2
• Fin cour.	104 3/4	Che de fer.	100 00
• 1836, 4 1/2.	94 1/4	S. de Venues.	100 00
• Fin cour.	94 1/4	Bat. à V. Anv.	95 00
E. de la ville 1832	101 1/8	S. St. Léona.	107 00
HOLL. Dette active	53 3/8	A S. Chatelin.	134 3/4
Rente domaniale	97 3/8	P S. Verrieres.	145 00
AUTRICHE. Métall.	104 5/8	Ecl. gaz. rés.	95 00
NAPLES. Falconnet	92 1/4	S. Raffinerie.	113 1/2
ESPAG. Dette act	20 1/8	A Verr. Charl.	116 00
• Fin cour.	100 00	Expl. l'Espér.	115 00
• pr. 4 m. d. l.	20 1/4	P Des Brasseries.	102 00
• différée 1830.	100 00	Librairie H.	100 00
• 1835.	100 00	Typogr. W.	100 00
dette passive.	100 00	Fabr. Tapis.	109 00
PORT. Dona Maria	100 00	Fabr. de fer.	106 00
BRÉSIL 1824.	100 00	Mutual. ind.	114 00
ROME. 1831.	100 3/4	P C. de Bruges.	100 00
		H. F. Monc.	111 7/8

CHANGES.

AMST. ct. jours.	1/4 av.	A S. act. réun.	105 00	A
LOND. ct. jours.	12 07 1/2	P S. de Fleu.	100 00	
PARIS. ct. jours.	1/8 av.	Ebénisterie.	100 00	

ACTIONS INDUSTRIELLES.

Soci. Gén. en fl.	800 00	Fab. Pianos.	99 00	P
• ém. de Par.	1700 00	H. F. Borin.	95 00	P
Société de Com.	144 00	A Huyoux.	100 00	
Banque de Belg.	147 3/4	Fabr. de pap.	105 00	A
S. Symb. et O.	105 00	P Lits de fer.	114 00	P
Haut Fourneaux	146 00			
Charbon Fédon.	139 00			
Banque Oncière	100 3/4			
Ch. H. et W.	122 1/2			
Ch. Sclessin.	128 1/2			
Entrep. Industrie.	128 00			
Ch. Lev. du F.	135 00			

VIENNE, LE 23 NOVEMBRE.

Métalliques, 105 3/8 Actions de la Banque, 1112 00.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 29 ET 30 NOVEMBRE.

Le koff hanovrien Anna Maria, ven. de Riga, ch. de graine de lin à semer. — Le brick anglais Vestal, v. de Séville, ch. de laine, plomb et fruits. — Le schooner koffhan, v. de Riga, ch. de graine de lin. — Le koff hanovr. Flora, v. de Riga, ch. de graine de lin. — Le brick meckl. Hermann, v. de Riga, ch. de graine de lin.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORINS composés en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRRÉVOQUEMENT et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^e,
Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin.



VENTE CONSIDERABLE DE TAILLIS.

Le 5 DÉCEMBRE 1837, 11 HEURES DU MATIN, En la demeure du sieur ROMAINVILLE, garde-forestier, St. Léonard, commune de MARCHIN, M. le baron de BARRÉ DE COMOGNE, rentier à HUY, fera VENDRE à l'enchère, et à la recette du notaire LOUMAYE, ENVIRON 30 BONNIERS DE BOIS TAILLIS, contenant Perches, Wères, Étaçons en grande partie essence chêne et propre au charbonnage, croissant dans ses bois nommés Bertrand-Fontaine, Mavelin et Melard, situés en ladite commune de Marchin, à portée de Fléron et d'Abin. La situation avantageuse de ces bois, à une distance rapprochée de la Meuse, offre des moyens de transport faciles aux amateurs. Ces taillis seront vendus en détail ou en trois masses, une pour chaque bois, au gré des amateurs. On peut s'adresser aux gardes ROMAINVILLE et CHARLIER, gardes desdits bois, dépositaires des mesurages et chargés de donner les renseignements nécessaires. A CREDIT.

LA VENTE BEAU MOBILIER.

DE M. DE SABLET, A laquelle il devait faire procéder, en sa demeure, à Fragnée, le 28 et 29 NOVEMBRE 1837, aura définitivement lieu le JEUDI 7 DÉCEMBRE suivant, à deux heures précises de l'après-dînée, chez le notaire SERVAIS, place du Spectacle, n° 857, à Liège. On adjugera une VOITURE à quatre roues, un TILBURY, tout neuf, et un BON CHEVAL. Les objets seront à voir, dès la veille du jour de la vente. Le même notaire est chargé de LOUER la CHARMANTE HABITATION de M. DE SABLET, au quai de Fragnée, tout près du Casino. 2212

VENTE PUBLIQUE DE 150 à 160 CHENES,

SUR PIED; d'une grosseur et élévation vraiment extraordinaires. LES LUNDI ET MARDI, 11 et 12 DÉCEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, VENDRA PUBLIQUEMENT, dans les bois, dépendant du château de Hasselbrouck, près de Warhemme et à proximité du chemin de fer: UNE TRÈS FORTE QUANTITE DE BEAUX CHENES, ayant pour la plupart, 10 à 11 et jusqu'à 12 pieds de pourtour, sur 25 à 30 et 35 pouces d'équarrissage. L'écorce parfaitement lisse de ces arbres est un indice certain qu'ils sont d'une qualité supérieure. La séance du second jour se terminera par l'adjudication de plusieurs marchés de sapins, tous prodigieusement hauts et d'une grosseur proportionnée. La coupe et la vidange peuvent se faire immédiatement ou être différées pendant un délai à convenir. Les amateurs sont priés de se réunir au château. 2115

Belle Vente de Futaie.

MARDI, 12 DÉCEMBRE COURANT, A 10 HEURES DU MATIN, M^e VARLET, notaire à Beine, vendra publiquement au pied des arbres, à la requête de M. Léopold de STOCKHEM DE HEPSEE, UNE TRÈS GRANDE QUANTITE DE MARCHES DE BOIS BLANCS, PEUPLIERS, FRÊNES, ORMES, HÊTRES et CHÊNES d'une grande beauté, croissant dans les bois dépendant du château de Beine, et à quelques minutes de distance de la route de Liège à Herve. A CREDIT, moyennant caution. 2211

LE MARDI 26 DÉCEMBRE 1837, A 2 HEURES APRÈS MIDI, En la demeure des demoiselles PEROT, à Coronmeuse, commune de Herstal,

IL SERA PROCÉDÉ DES IMMEUBLES

Par M^e DELEPHY, notaire, à la VENTE aux enchères DONT LA DÉSIGNATION SUIT: 1. Une TERRE A LABOUR, contenant 21 ares 20 centiares (5 verges grandes), située sur les Mouts à Herstal, exploitée par François D. large. 2. Une PRAIRIE située dans la Grande Foxhalle à Herstal, contenant 21 ares 20 centiares ou 5 verg. gr. 3. Un COTILLAGE situé à Coronmeuse, commune de Herstal, contenant 15 ares 90 centiares ou 3 verges grandes 13 petites, joignant d'un côté la veuve Simon, de l'autre à M. Lents ci-devant M. Laminne. 4. Un VIGNOBLE contenant 13 ares 7 centiares (3 verges grandes), situé dans le Coteau de Jolivet, commune de Voltem. 5. Un COTILLAGE contenant 17 ares 43 centiares (4 v. gr.), situé en lieu dit Beauloué au faubourg St. Léonard, tenant d'un côté au grand chemin et de l'autre au chemin de Morivaux. On peut dès à présent prendre connaissance du cahier de charges en l'étude dudit notaire, et en celle du notaire BOULANGER, dans quelle dernière sont les titres de propriété. 2182

FACULTÉ DE SURENCHERIR DUN 20^e DU PRIX, JUSQU'INCLUS LE 5 DÉCEMBRE 1837. UNE MAISON,

Four, fournil, puits, cour et autres dépendances avec 17 ares 45 centiares de jardin y contigu, situés au HAUT-PRE, commune de Liège, adjugés au prix de fr. 7000 S'adresser au notaire LAMBINON, place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège. 2171

VENTE DE TRÈS-BONNES RENTES.

LE JEUDI 24 DÉCEMBRE, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, Place Derrière le Spectacle, n° 857, à l'ADJUDICATION publique des RENTES ci-après: savoir:

NUMERO D'ORDRE.	PRODUIT ANNUEL.				NOMS.	PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.	DENIER DE CONSTITUTION.
	EN ARGENT.		EN NATURE.						
	FRANCS.	CENT.	MUIDS.	SETIERS QUARTE					
1	182	34	.	.	Rosa,	Pierre,	Imprimeur,	Liège,	4 p. c.
2	164	10	.	.	Wolf,	Servais,	Maître chaudronnier,	Idem,	3 p. c.
3	126	42	.	.	Léonard,	Marie Françoise,	Fabricante de cire,	Idem,	2 p. c.
4	121	56	.	.	Société des Fontainiers de l'arène Richfontaine, à Liège,				2 1/2 p. c.
5	121	56	.	.	Thomas,	Henri Joseph,	Négociant,	Liège,	2,85 p. c.
6	121	56	.	.	Simonis,	Jacques Joseph, V ^e ,	Négociante,	Idem,	5 p. c.
7	109	40	.	.	Zoude,	Hobert,	Reutier,	Theux,	3 p. c.
8	72	93	.	.	De Coune,	Maximilien Henri,	Idem,	Fawes (comm. de Louvigné)	3 p. c.
9	72	93	.	.	Halleux,	Hubert Joseph, V ^e ,	Négociante,	Huy,	3 p. c.
10	67	40	.	.	Sanvage,	Charles,	Négociant,	Liège,	5 p. c.
11	51	05	.	.	Lemarié,	Joseph et Alexandre,	Reutiers,	Idem,	3 1/2 p. c.
12	48	62	.	.	Servais,	Gaspar,	Avoué,	Idem,	3 p. c.
13	48	62	.	.	Thonnard,	Paschal,	Cultivateurs,	Aleur,	3 p. c.
					Melchior,	Pierre,			
					Piriet,	Jean,			
14	46	34	.	.	Paque,	Marie Catherine,	Propriétaire,	Beanfays;	5 p. c.
	9	12	.	.	Baron de Selys de Fanson, Michel Jean Fréd. Amand,				
15	45	58	.	.	Berard,	Marie Catherine Joseph,	Rentières,	Liège,	5 p. c.
						Marie Joseph Henriette,			
						Marie Louise Josephine,			
16	38	90	.	.	Woot-Detrixhe de Janné,	Charles Théod. Jos. Hub.	Rentier-propriétaire,	Jannée (com. de Pessoux),	3 375 000 p. c.
17	32	82	.	.	Polis-Closset,	Nicolas Joseph,	Aubergiste,	Liège,	5 p. c.
18	24	31	.	.	Delvaux,	Nicolas,	Cultivateurs,	Fexhe-Slins,	4 p. c.
						Lambert et			
						Marie Jeanne,			
19		29	.	.	Lejeune,	Joseph,	Serrurier,	Tilleux;	5 p. c.
					Biar,	Guillaume,	Sans profession;		
					Raick,	Wery Mathieu, V ^e ,	Rentière,		
20		3	.	4	Gerard,	François,	Cultivateurs,	Japille,	5 p. c.
						Mathieu,			
						Jacques,			
21		3	.	3	Micheroux,	Jacques,	Négociant,	Liège,	5 p. c.
					Dumoulin,	Martin,			
					Deffet,	Gilles,			
22	46	40	.	.	Redouté,		Cultivateur,	Horion-Hozémont;	5 p. c.
23	29	17	.	.	Dans,	Oger,			
	12	15	.	.	Wilkin,	Guillaume,	Propriétaire,	Oupeyo;	3 p. c.
24	11	52	.	.					5 p. c.

Le service et les capitaux de ces rentes sont parfaitement assurés, tant sous le rapport des hypothèques, qu'en égard aux mesures conservatoires, prises en temps utile. On peut obtenir de grandes facilités de paiement. Les titres sont déposés chez le notaire, chargé de la vente; s'y adresser.

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES, POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 11 NOVEMBRE 1837, à 9 heures du matin, le notaire LAMBINON procédera, en son étude, à Liège, à la VENTE publique des biens ci-après désignés, provenant de la succession de M. Hubert Deffandre, et consistant en :

COMMUNE DE JUPILLE.

PREMIER LOT.

Une MAISON, étable, grange et autres dépendances, sis en lieu dit sur Gilles Coq, reprise au n. 494, section A du cadastre.

DEUXIEME LOT.

Une MAISON avec un petit jardin y contigu et autres dépendances, située en lieu dit Lave Haut, désignés aux Nos. 533 et 534, section A du cadastre.

TROISIEME LOT.

Une MAISON avec grange, étable et autres dépendances, sise aux Bruyères, près de la Fontaine Gilet, reprise au n. 273, section C du cadastre.

QUATRIEME LOT.

Un PRÉ d'une superficie de 3 verges grandes et petites, situé en la Basse Droixhe, section A, n. 271.

CINQUIEME LOT.

Un VERGER d'une contenance de 7 v. gr. 4 p., situé en lieu dit Entre les Cours et G. Mes Coq, section A, n. 483.

SIXIEME LOT.

Un JARDIN contenant une v. g. 4 p., contigu au 5me. lot, repris au n. 484, section A.

SEPTIEME LOT.

Une pièce de TERRE contenant 5 v. g. 2 1/2 p., située en la Basse Droixhe, section A, n. 279.

HUITIEME LOT.

Une idem, contenant 3 v. g. 4 p., située aussi en la Basse Droixhe, section A, n. 280.

NEUVIEME LOT.

Une idem, d'une contenance de 4 v. g. 7 p., sise aux Bruyères, section C, n. 872.

DIXIEME LOT.

Une idem, contenant 18 v. g. 12 p., située aux Bruyères, section C, n. 882.

ONZIEME LOT.

Une idem, d'une contenance de 1 bonier 7 v. gr. 7 p., située en lieu dit Fond Crahay, aux Bruyères, section A, n. 1026 et 1027.

DOUZIEME LOT.

Une idem contenant aussi 1 bonier, 7 v. gr. 7 p. contiguë à celle formant le 11^e lot.

TREISIEME LOT.

Une idem de 5 v. gr. 13 1/2 p., située aux Bruyères, section C, n. 1032.

QUATORZIEME LOT.

Une Pièce de HOUBLONNIERE, contenant 2 v. g. 11 p., située en la Basse Droixhe, section A, n. 348.

QUINZIEME LOT.

Une Pièce de TERRE contenant 4 v. g. 7 1/2 p., située en la campagne du Sucre, section C, n. 844.

SEIZIEME LOT.

Une idem, contenant environ 1 v. g., située aux Bruyères, section C, n. 877.

COMMUNE DE GRIVEGNEE,

DIX-SEPTIEME LOT.

Une idem, contenant 4 v. g. 12 p., située aux Bruyères, section B, n. 174.

DIX-HUITIEME LOT.

Une idem, contenant 14 v. g. 12 p., contiguë à celle formant le 17^e lot.

RENTES.

DIX-NEUVIEME LOT.

Une RENTE annuelle et perpétuelle de trois muids épeautre, due par Jean Herzé et autres de Jupille.

VINGTIEME LOT.

Une idem de 2 florins 15 sous Bt. Liège, due par François Lambert Loxhay, du même lieu.

On pourra, au gré des amateurs, réunir plus ou moins de lots pour être simultanément confondus en une même adjudication.

Le plan cadastral et les titres de propriété, qui présentent toutes les sécurités désirables, sont déposés en l'étude du notaire LAMBINON, place Derrière l'Hôtel de Ville, n. 1002, à Liège.

2213

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE BELLE ET BONNE MAISON,

Sise en la ville de Liège, rue LULAI DES JÉSUITES, sous le n. 224, composée de plusieurs places au rez de chaussée, cour et chambres aux étages, surmontés de greniers; cette maison, reconstruite depuis peu, se trouve en très bon état, très avantageusement placée aux abords du nouveau Pont sur la Meuse, elle est propre à tout genre de commerce.

L'exposition aura lieu le lundi 11 décembre 1837, à trois heures du soir, en l'étude et par le ministère de M. DE BEEVE, notaire, rue Secours de Hasque, n. 281, à Liège, où l'on peut s'adresser pour prendre communication des titres de propriétés et des conditions de la vente.

2119

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL, DE LIEGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface; de la manière indiquée au titre IV, section Ire. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que le sieur Mahy-Leroy et Comp., a déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine, de fer et de plomb, formée par lui, le 9 juin 1836, la quelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 11 juin 1836, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 10^e décembre 1837.

Présens : MM. baron Vandesteene, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE. 2130

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE CALAMINE, FER ET PLOMB,

GIANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

95 HECTARES 70 MILLIARES,

DÉPENDANS DE LA

Commune de Huy.

Par pétition ci-après transcrite, laquelle a été enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 9 juin 1836, sous le n. 1437 du répertoire particulier, le sieur Mahy-Leroy et C^e, domicilié à Huy, a demandé la concession des mines de calamine, fer et plomb, existant sous des terrains d'une étendue superficielle de 95 hectares 70 milliaires, dépendans de la commune de Huy.

A MM. les membres composant la députation des états de la province de Liège

Messieurs,

Le soussigné Mahy-Leroy, fabricant et compagnie, domicilié à Huy, ont l'honneur de vous exposer qu'ils ont découvert dans les biens des sieurs Philippart et Giffart, situés dans la commune de Huy, les mines de calamine, fer et plomb.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés depuis long temps, nous ont fait reconnaître qu'il existe dans les terrains susdits, les mines de calamine, fer et plomb, qui par leur richesse, méritent d'être exploitées et livrées au commerce;

Désirant nous livrer à cette entreprise, nous venons, messieurs, demander la concession desdites mines, gigantesques sous des terrains d'une superficie de quatre vingt quinze bonniers métriques soixante six aunes, dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

1° AU NORD-OUEST,

En partant du point A, situé à l'angle sud-est de l'église de Statte, par une ligne droite tirée sur la maison de Mathias Gaillard point B, de ce point par une deuxième ligne droite se terminant sur le point de réunion de la Ruelle des Malades avec la grande route de Liège à Huy point C.

2° A L'EST-SUD-OUEST,

Du point ci-dessus en suivant vers Sud Est la Grande Route de Liège à Huy jusqu'à la porte faisant la séparation de la ville avec le faubourg; ensuite suivre vers Sud-Ouest le faubourg St. Hilaire et la ruelle de ce nom jusqu'à la Meuse point D.

3° A L'OUEST,

De ce point en suivant la rive gauche de la Meuse jusqu'au point E, de ce point par une troisième ligne droite tirée sur une petite chapelle; ensuite suivre la Grande Route de Huy à Tirlemont jusqu'en face de la maison de M. Devaux point F, de ce point par une quatrième ligne droite tirée de l'église de Statte sur le pont et s'arrêtant à ladite maison jusqu'au point A, point de départ.

Nous offrons aux propriétaires des terrains circonscrits

dans la présente demande, cinquante centimes par bonnier métrique, ayant fait la découverte de ces mines et possédant une usine pour les manipuler et qui est en stagnation faute de matière première, nous croyons avoir des titres fondés à l'obtention de la concession que nous sollicitons, et une suite d'autres considérations que nous pourrions invoquer, que nous nous abstenons quant à présent, nous réservant d'y recourir ultérieurement, s'il en est besoin.

Pour l'exécution des travaux nous nous conformerons ponctuellement aux instructions qui nous seront données par l'administration des mines.

Plein de confiance dans votre justice, nous nous persuadons, messieurs, que vous voudrez bien livrer notre demande à une prompt instruction et l'appuyer auprès du gouvernement.

Dans cet espoir, nous avons l'honneur d'être avec respect, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé, Mahy-Leroy et Cie.

LA DÉPUTATION DES ETATS

DE LA

PROVINCE DE LIEGE,

EN EXECUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820.

Arrête :

1. Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et exécuté aux autorités locales susdites.

En séance à Liège, le 21 Juin 1836.

Présens : MM. le baron Vandesteene, gouverneur président, Boussemart, Deleew, Waltery, de Collard-Trouillet, baron de Lamberts, et F. N. J. Warzée, greffier des états qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier des états de la province de Liège,
F. N. J. WARZÉE. 2220

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles timbrées du mot VICHY ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte) chez MM. les pharmaciens suivants :

Van-Hinsberg, rue de la Monnaie, à Bruxelles; Van Campen, rue Kipdorp, à Anvers; Van Peteghem, à Alost, Des-camps, à Bruges, rue Desparres, 29, Bastin, sur la Grande Place, à Huy; Deckhuy, à Gaud; Lebouté, rue du pont d'Avroy, 52, à Liège; Smout, à Malines; Dastot-Massart, rue de Nyuni, 2, à Mons; Louys, rue de l'Auge, 645, à Namur; Lemaire Becquevoort, à Nivelles; Bossut, rue de la Tête-d'Argent, 8, Tournay; Léopold Etienne, à Verviers; Becquerel Dirémde à Ypres; Evard, à Dinant.

PROVINCE DE LIEGE.

AVIS.

MARDI, 12 DÉCEMBRE 1837, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué et sous approbation de la Députation du Conseil Provincial, il sera procédé à l'adjudication publique aux enchères et à l'extinction des feux, du droit de navigation pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier 1838 et finissant au 31 décembre même année, aux bureaux établis ci-après, savoir :

1° RIVIÈRE DE MEUSE.

1^o Au dessus du Pont de Huy;

2^o A Fragnée en lieu dit Six Maisons;

3^o A Lixhe;

4^o A Chênée;

5^o A Doux Flamme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la 1^{re} division des bureaux du Gouvernement à Liège, et dans ceux de MM. les commissaires des arrondissemens de Liège et de Huy.

Liège, le 22 novembre 1837. Baron VANDENSTEEN.